

## **REPUBLIQUE FRANCAISE**

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Date de convocation : 20 juin 2024 13 juin 2024

Objet: Votes pour: 25

Vote contre: 0

0

Cession du tracteur « John Deere 3300 » immatriculé 7927 SC 62 Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents: M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

## Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Hélène BARRAS a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX.

<u>Membres absents</u>: M. Steve CAMPAGNE - Mme Noémie MATTON - Mme Nathalie DELZONGLE - Mme Céline COTTREZ.

Madame Séverine GODART est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle qu'une commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix.

A cet effet, la commune est propriétaire du matériel suivant : un tracteur « John Deere 3300 » immatriculé 7927 SC 62.

Il précise que ce matériel acheté en 2008 pour un montant TTC de 29 888,03 €, n'a plus d'utilité dans la configuration de la voirie, il propose donc de procéder à sa vente.

Il rappelle que l'article L2112-1 du CGPPP définit le domaine public mobilier et notamment les biens mobiliers présentant un intérêt d'un point de vue historique ou technique.

Les biens qui ne relèvent pas du domaine public relèvent du domaine privé et n'ont pas à faire l'objet d'un déclassement avant leur vente.

Le tracteur faisant partie du domaine privé de la commune, il peut être cédé sans être déclassé.

Compte tenu de l'état du bien, son prix de vente est arrêté à 5 000 €.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver la vente du tracteur susvisé.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- D'approuver la vente du tracteur « John Deere 3300 » immatriculé 7927 SC 62;
- De fixer le prix de vente à 5 000 €;
- D'autoriser le Maire à procéder à l'exécution de la vente ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette vente.
- De mettre à jour son inventaire comptable et physique dès après la vente de ce matériel.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le **2 7 JUIN 2024** , article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication électronique le 2 7 JUIN 2024

Le Maire,

David THELLIER.